

Département MEURTHE & MOSELLE
Arrondissement TOUL
Canton TOUL NORD

Ecrouves, le 2 mai 2011

Nombre de Conseillers

. en exercice = 27

. présents = 18 aux DCM

N° 11/2011 et N° 12/2011

= 19 à compter

de la DCM N° 13/2011

. votants = 24 aux DCM

N° 11/2011 et N° 12/2011

= 25 à compter

de la DCM N° 13/2011

Nota : le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au lieu ordinaire d'affichage des actes administratifs le 29 Avril 2011

que la convocation du Conseil avait été faite le 15 Avril 2011

Le Maire,

<p style="text-align: center;">COMMUNE d'ECROUVES</p> <p style="text-align: center;">.....</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 22 AVRIL 2011</p>
--

L'an deux mille onze, le vingt deux avril, le Conseil Municipal d'ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SILLAIRE, Maire

Etaient présents: Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, Mme THOUVENIN, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT (à partir de la délibération N° 13/2011), M. GORCE, M. DOMINIAC, M. RENAUD, Mme BUREAU, M. NEUVEVILLE

Etaient excusés: Mme DEBIZE ayant donné procuration à Mme AGRIMONTI, Mme LAJUS-DEBAT à M. SILLAIRE, Mme DREYER à Mme MELLIN, M. NARRAIDOO à Mme COYEN, M. FASSOTTE à M. DOMINIAC, Mme GIROT à M. GORCE, Mme BOUGIE

Etait absent : M. BOUZOM-COUCHOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la DERNIERE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal adopté à la majorité, sans observation (3 contre : Mme DEBIZE, MM. DOMINIAK, FASSOTTE et 3 abstentions : Mme GIROT, MM. GORCE, RENAUD)

- OBJET -

COMPTES de GESTION 2010

.....
N° 11/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme DEBIZE), décide :

- d'approuver les comptes de gestion de la commune puis du service de l'eau, conformes aux comptes administratifs, tels que présentés, et établis par le Trésorier Principal.

- OBJET -

COMPTE ADMINISTRATIFS 2010

.....
N° 12/2011

M. RENAUD dit que l'exercice 2010 présente un déficit de capacité d'autofinancement inquiétant. Celui-ci a été divisé par trois au cours de ces huit dernières années. Si cette dérive se poursuit, l'équilibre des comptes se fera par le biais exclusif de l'excédent reporté qui disparaîtra en très peu de temps.

Le Maire infirme ces propos. La capacité d'autofinancement résultant du compte administratif principal est de 140 022 €, auxquels il convient d'ajouter les dotations aux amortissements qui constituent une source de financement des investissements, soit 289 437 €. Le Maire admet que cet autofinancement devrait, au regard des ratios de références aux communes de strate identique, être plus élevé. La gestion de l'année 2010 a été rigoureuse ; les engagements contractés au budget primitif 2010 ont été tenus. Le rythme des investissements s'est effectivement ralenti : les années passées ont connu une forte propension aux investissements pour assurer la conformité des services d'accueil des enfants aux structures créées. Ces services nouveaux répondant à une demande accrue des nouveaux habitants ont un fort impact sur les dépenses de fonctionnement. Il ne faut pas oublier le boom démographique qu'a connu la collectivité et la nécessaire adaptation de la commune aux exigences des nouveaux habitants. Ces services sont considérés comme des outils pédagogiques reconnus et appréciés de la population, leur taux de fréquentation en témoigne. De plus, la baisse des dotations de l'Etat (moins 100 000 €) ne favorise pas une gestion sereine et pérenne. D'aucuns évoquent également une situation de trésorerie catastrophique : 1 300 000 € de fonds de roulement est une réalité qui infirme ces affirmations.

M. DOMINIAK dit que si l'Etat se désengage, d'autres collectivités également. Il s'interroge sur la prise en charge par la commune de la signalisation au carrefour de la D400 avec

l'accès à DUPONT EST, de même que les dalles sur lesquelles seront installés les nouveaux points d'apport volontaire. Il craint que le redéploiement des P.A.V. n'incite aux dépôts sauvages. Le Maire rétorque que les mesures de police en matière de sécurité relèvent de la compétence de la commune.

M. GORCE ne partage pas le bien fondé de la gestion budgétaire de la commune. Le manque de capacité d'autofinancement est un grand handicap.

Le Maire demande que cessent ces inepties et ces excès de malhonnêteté. Il constate que certains sont très loquaces en conseil municipal, alors que lors des réunions de travail en commission finances, aucune remarque ou suggestion n'apportent des propositions.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - VILLE		€UROS		
		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	SOLDE
Compte administratif principal				
Section de Fonctionnement	Opérations de l'exercice 2010	2 450 058,05 €	2 590 080,16 €	140 022,11 €
	Résultats reportés 2009			390 917,92 €
	Résultat à affecter			530 940,03 €
Section d'Investissement	Opérations de l'exercice 2010	559 948,97 €	296 152,05 €	-263 796,92 €
	Résultats reportés 2009			1 503 861,47 €
	Solde global d'exécution			1 240 064,55 €
Reste à réaliser au 31/12/2010	Investissement	522 020,00 €	109 192,00 €	-412 828,00 €
				827 236,55 €
Résultats Cumulés				1 358 176,58 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – SERVICE DES EAUX		€UROS		
		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	SOLDE
Compte administratif service des eaux				
Section de Fonctionnement	Opérations de l'exercice 2010	18 466,60 €	25 241,14 €	6 774,54 €
	Résultats reportés 2009			231 628,52 €
	Résultat à affecter			238 403,06 €
Section d' Investissement	Opérations de l'exercice 2010	1 116,50 €	25 059,45 €	23 942,95 €
	Résultats reportés 2009			- 6 592,85 €
	Solde global d'exécution			17 350,10 €
Reste à réaliser au 31/12/2010	Investissement	51 620,00 €		-51 620,00 €
				- 34 269,90 €
Résultats Cumulés				204 133,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- à la majorité (6 contre : MM. RENAUD, GORCE, DOMINIAC, FASSOTTE, Mmes DEBIZE, GIROT), décide d'adopter le compte administratif principal 2010 de la ville d'Ecrouves, tel que ci-dessus

- à la majorité (5 contre : MM. GORCE, DOMINIAC, FASSOTTE, Mmes DEBIZE, GIROT et 1 abstention : M. RENAUD), décide d'adopter le compte administratif 2010 du service des eaux, tel que ci-dessus

- **OBJET** -

AFFECTATION des RESULTATS 2010

.....
N° 13/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les affectations des résultats d'exploitation du budget principal et du budget annexe de l'eau telles que présentées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL :

Virement à la section d'investissement prévu au BP 2010	Néant
Résultats de l'exercice (excédent au 31/12/10)	530 940,03 €
Excédent de fonctionnement reporté (art 002)	530 940,03 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Virement à la section d'investissement prévu au BP 2010	235 000,00 €
Résultats de l'exercice (excédent au 31/12/10)	238 403,06 €
Excédent de fonctionnement reporté (art 002)	204 133,16 €
Affectation - Excédent capitalisé (art 1068)	34 269,90 €

- **OBJET** -

BUDGETS PRIMITIFS 2011

.....
N° 14/2011

Préambule de M. SILLAIRE :

Mes chers collègues,

Le budget 2011 que nous vous proposons se situe dans un environnement économique fragile sous fond de persistance de la crise financière et de gel des dotations de l'Etat.

Alors que les prévisions d'inflation sont prévues à la hausse.

C'est un budget de rigueur, marqué par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les fortes augmentations attendues des consommables.

Il est également marqué par un recul de la masse salariale issu des mesures engagées de rationalisation des effectifs et de réorganisation des services.

Les investissements restent soutenus, mais prudents, au vu des incertitudes économiques et des désengagements des aides et des services de l'Etat.

Il a été préparé par un travail sérieux, au cours de 3 commissions finances, et 1 commission travaux élargie à l'ensemble du conseil pour les investissements.

Au cours de ces commissions, chacune et chacun d'entre vous ont eu l'opportunité de participer à l'élaboration du budget 2011.

M. RENAUD dit que l'épargne brute (recettes - dépenses de fonctionnement) est déficitaire (-26 000 €). C'est une situation critique.

Le Maire rappelle que le budget devrait être équilibré ; or, il est proposé en suréquilibre (+ 504 932 €). Il prévoit également un crédit pour dépenses imprévues (100 000€) et une dotation aux amortissements qui constituent, certes une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, mais qui représentent néanmoins une ressource pour le financement d'investissements (160 000 €).

Quelques remarques sur le budget proposé :

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1.21%, les frais de personnel de 2.93%.

M. DOMINIAK dit que la baisse des dépenses de personnel impacte essentiellement les emplois de non titulaires.

M. GORCE dit que, malgré le gel annoncé des dotations de l'Etat, on note une hausse de celles-ci de 27 000 €. Au vu des fortes hausses de dépenses attendues, ces dotations ne suffiront probablement pas à endiguer les prévisions à la hausse de l'inflation. Les dépenses de fluides vont subir une importante augmentation.

Le taux d'endettement reste très faible (3.41 %), en-deçà du taux d'alerte de 15%. Mais, il faut convenir, qu'au regard de la faiblesse de l'épargne de gestion, l'endettement de la commune doit être strictement maîtrisé.

M. DOMINIAK rappelle qu'en commission des travaux, il avait demandé qu'un contact soit pris avec un riverain proche du presbytère qui pourrait être raccordé lors des travaux de raccordement du presbytère au réseau. M. KNAPEK précise que le contact sera pris, mais que la priorité est le raccordement de la propriété communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- à la majorité (6 contre : MM. GORCE, DOMINIAK, FASSOTTE, RENAUD, Mmes DEBIZE, GIROT), décide d'arrêter le budget primitif principal de la ville d'Ecrouves pour l'exercice 2011, tel que ci-dessous

- à la majorité (1 contre : Mme DEBIZE) et 3 abstentions (MM. RENAUD, GORCE, Mme GIROT), décide d'arrêter le budget primitif annexe du service des eaux, tel que ci-dessous

Budget principal 2011

Section de Fonctionnement

Dépenses	2 575 427 €
Recettes	3 080 359 €

Section d'investissement

Dépenses	955 656 €
Recettes	1 605 656 €

Budget annexe - Service des Eaux

Section de Fonctionnement

Dépenses	40 000 €
Recettes	230 333 €

Section d'investissement

Dépenses	71 620 €
Recettes	71 620 €

- OBJET -

FIXATION des TAUX d'IMPOSITION

.....
N° 15/2011

Il est proposé d'appliquer les taux de référence suivants pour l'exercice 2011

Taxe d'habitation	: 12,71 %
Taxe foncière bâtie	: 13,10 %
Taxe foncière non bâtie	: 14,58 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : M. RENAUD), décide :

- de valider les montants indiqués ci-dessus
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

- OBJET -

CREATION d'EMPLOIS SAISONNIERS

.....
N° 16/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : MM. GORCE, DOMINIAC, FASSOTTE, RENAUD, Mmes DEBIZE, GIROT), décide :

- d'autoriser le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins saisonniers, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants : 3 adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet sur la base de 20h/semaine pour la période de juillet et août 2011 et 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée maximale de 8 semaines

Il est précisé que :

- ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités
- la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence
- le Maire ou son représentant sont autorisés à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels

- OBJET -

SUBVENTIONS allouées aux ASSOCIATIONS - 2011

.....
N° 17/2011

M. MAURY apporte une rectification à la proposition de subvention au Judo Club. Il suggère d'aligner l'aide à celle de 2010, soit 1 000 € au lieu de 1 200 €.

M. GORCE réitère sa demande des années passées. Il souhaite que les subventions soient votées individuellement. Le Maire ne donne pas suite à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme DEBIZE), décide :

- d'autoriser les montants de subventions proposés, tels que ci-dessous
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles
- de préciser que les crédits figurent au budget de référence

A.M.C.	400
Art' Monie	400
Association La Madeleine	1.150
Badminton	500
Hatha Yoga	160
Judo Club	1000
Musculation	540
Pétanque Loisirs	200
Tennis club	1.500
Tennis de table	700
Twirling club	800
Bibliothèque associative	500
Danse country	200
Mémoire des Déportés	100
Chenil du Mordant	200
La Linotte	150
La Lyre Toulouise	100
Radio Déclic	300
ASSST	200
Perles artistiques	200
Football Club Ecrouves	8.000
Ballon d'oxygène	200

- OBJET -

SUBVENTION A.C.C.A. - 2011

.....
N° 18/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. DALICHAMPT ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'Association A.C.C.A.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles
- de préciser que les crédits figurent au budget de référence

- OBJET -

SUBVENTION AMICALE des DONNEURS de SANG - 2011

.....

N° 19/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. ANSTETT ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'Association AMICALE des DONNEURS de SANG
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles
- de préciser que les crédits figurent au budget de référence

- OBJET -

SUBVENTION ASSOCIATION BAUTZEN - 2011

.....

N° 20/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme DEBIZE) et Mme BUREAU ne prenant pas part au vote, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association Bautzen
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles
- de préciser que les crédits figurent au budget de référence

- OBJET -

SUBVENTION CLUB du TEMPS LIBRE - 2011

.....

N° 21/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme TROUSSON ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à l'Association CLUB du TEMPS LIBRE
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles- de préciser que les crédits figurent au budget de référence

- OBJET -

SUBVENTION M.J.C. - 2011

.....
N° 22/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme THOUVENIN ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3.100 € à l'Association M.J.C.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles
- de préciser que les crédits figurent au budget de référence

- OBJET -

SUBVENTION ASSOCIATION PARIS-COLMAR-A LA MARCHE - 2011

.....
N° 23/2011

Le Maire invite le Conseil à soutenir cette manifestation qui créera une animation dans la commune lors du passage de ces marcheurs émérites qui suscitent notre admiration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme DEBIZE et 1 abstention : Mme AGRIMONTI), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association PARIS COLMAR A LA MARCHE
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles
- de préciser que les crédits figurent au budget de référence

- OBJET -

PLACEMENT FINANCIER

.....
N° 24/2011

M. DOMINIAC fait remarquer que la délibération du 23 septembre 2009 prévoit un placement financier de 823 000 € pour une durée de 12 mois renouvelable. Ce placement a produit un rapport financier de 6172 € et il a été clôturé par la trésorerie générale en début d'année.

Les taux d'intérêt actuariels sont revalorisés et permettront un rapport de l'ordre de 8 600 € en 2011 pour un placement de 650 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre : MM. GORCE, DOMINIAC, FASSOTTE, Mmes DEBIZE, GIROT et 1 abstention : M. RENAUD), décide :

- de placer des fonds provenant du suréquilibre d'investissement du budget primitif 2011 en comptes à terme selon les modalités suivantes :

- Montant du placement : 650 000 €
- Durée du placement : 3 ans
- Taux actuariel en vigueur : 1,33 %

- d'autoriser le Maire à procéder à tous actes d'exécution concernant cette décision, et notamment en fonction des besoins, à procéder au renouvellement total ou partiel des placements ou à leur rachat, dans la limite d'une durée maximale de placement de 3 ans
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

- OBJET -

**DELIBERATION N° 5/2011 à reprendre
MODIFICATION : PRISE en CHARGE des FRAIS**

.....
N° 25/2011

M. KNAPEK informe d'une erreur dans la rédaction de la délibération dénoncée et propose au conseil d'apporter la rectification qui s'impose :

« Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la rétrocession dans le domaine public communal des voiries et réseaux des lotissements des Hautes Terres I et II, sous réserve de communications préalables des P.V. d'essais d'étanchéité des réseaux, de réception ainsi que des plans de récolement
- les frais inhérents à cette rétrocession seront à la charge des associations syndicales au prorata des surfaces affectées à chaque lotissement
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la rectification ci-dessus.

- OBJET -

CREATION du SYNDICAT MIXTE de PRODUCTION d'EAU POTABLE

du CŒUR du TOULOIS

.....
ADOPTION des STATUTS

.....
N° 26/2011

M. DOMINIAK n'est pas d'accord avec la sous représentation au conseil syndical de la ville d'Ecrouves. Il est inconcevable que tous les pouvoirs soient accordés à la ville de Toul.

La ville d'Ecrouves dispose d'une ressource en eau qui représente 25% de ses besoins. Elle pourrait être complétée par la source de Grandménil après réhabilitation, qui, selon une étude SAFEGE de 2006 procurerait 600 m³ d'eau par jour, de quoi satisfaire les besoins de la collectivité. Cette réhabilitation rendrait la commune autonome d'autant que son coût est insignifiant s'il est comparé aux investissements prévus par le Syndicat (11 000 000 €), l'impact sur le prix de revient serait de l'ordre de quelques centimes d'euros.

M. GORCE dit que la ville de Toul ne doit pas détenir à elle seule le pouvoir décisionnel, d'autant que le président a voix prépondérante. Il confirme que l'adhésion de la ville d'Ecrouves à ce

syndicat est incontournable, mais pas dans les conditions de l'article 6 des statuts proposés, d'autant que cette décision engage notre ville pour une très longue durée. Le retour à une autonomie de la commune en matière de production d'eau potable est une utopie, mais cette situation nous met à la merci de la ville de Toul, dont il ne remet pas en cause l'intégrité. . Il demande à revoir la rédaction de l'article 6 des statuts.

M. CAULE dit : - que force est de constater que l'appareil de l'Etat se désengage. On déplore la fin des missions d'ingénierie publique qui apportaient leur concours aux communes, lesquelles, pour les moins peuplées, ne disposent pas de moyens techniques et humains pour assumer la gestion et la responsabilité de services de production et de distribution de l'eau. Nombres de services sont délégués à des sociétés fermières ou concessionnaires. Le périmètre territorial d'Ecrouves est beaucoup trop étroit pour assurer une gestion autonome et viable de sa ressource en eau sans oublier que ce service dépend, pour les 2/3 de son besoin, de la ville de Toul. Il conçoit que la sous représentation de la ville est un inconvénient, mais la ville de Toul fournit l'essentiel des besoins en eau de notre commune et fournit également les compétences techniques et humaines. La ville de Toul détient 50 % des représentants au comité syndical, alors qu'elle consomme 65% de la production du Syndicat.

- à l'heure actuelle, les habitants d'Ecrouves paient l'eau au prix fixé par Toul, sans que nous ayons voix au chapitre. Avec le statut, nos représentants pourront s'exprimer, contrairement à aujourd'hui. Enfin, dans l'intérêt des particuliers, donc de chacun d'entre nous, il est à noter que le coût du m³ pourra ainsi être uniformisé et devrait baisser pour les Scrofuliens.

M. DALICHAMPT dit que l'intérêt pour les consommateurs d'eau Scrofuliens de l'adhésion de la commune à ce syndicat réside dans son incidence sur le prix de revient de la production d'eau qui pourrait faire baisser la facture de l'utilisateur.

Le Maire répond, qu'en effet, du fait de la mutualisation des ressources, certaines taxes ne seront plus facturées au service d'eau ou à leur délégataire. C'est le cas notamment de la surtaxe reversée à la ville de Toul. Le prix de revient de l'eau produite estimé par le bureau d'études SAFEGE est de 0.6166 € le m³, le prix facturé à notre délégataire est de 0.7698 €. On peut espérer une baisse du prix de vente de l'eau.

Il rappelle également qu'il est urgent de créer ce syndicat et d'entreprendre les travaux de sécurisation de 75% de l'eau consommée par les Scrofuliens. L'attribution des subventions de l'agence de l'eau dépend de cette création. Il apporte une précision sur la source de Grandménénil : l'adhésion de la commune au nouveau syndicat ne remet pas en cause la recherche de ressources nouvelles (article 2 des statuts : objet). La représentation de la commune au sein du comité syndical pourra être revue si la commune produit plus d'eau après l'éventuelle réactivation de la source de Grandménénil. Il ne faut pas oublier que la création du syndicat à sept collectivités est une phase intermédiaire avant la création du grand syndicat du Sud toulouais regroupant une quarantaine de communes qui aura à charge le maillage de l'ensemble du territoire, et, pour ce qui concerne la commune, le maillage avec la ville de Foug où la réserve en eau est énorme.

Mme VALENTIN fait remarquer que les essais de captage de la source de Grandménénil n'ont pas été concluants parce qu'ils n'ont pas été faits au bon endroit.

Une dernière remarque sur la représentation de la commune au sein du syndicat : il est très courant que ces instances ne réunissent pas le quorum lors de réunions syndicales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 contre : MM. GORCE, FASSOTTE, DOMINIAC, RENAUD, DALICHAMPT, Mmes VALENTIN, AGRIMONTI, GIROT), décide :

- de l'association de la commune d'ECROUVES aux communes de CHAUDENEY sur MOSELLE, DOMMARTIN les TOUL, PAGNEY derrière BARINE et TOUL, ainsi que le Syndicat des eaux de BRULEY-LUCEY, pour créer un Syndicat Mixte de Production et de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable du Cœur du Toulinois (SMP du Cœur du Toulinois) régi par les dispositions des articles L 5212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- . que ce syndicat a pour objet la production d'eau, la protection de la ressource, l'assistance aux collectivités membres pour l'exercice de leurs compétences, ainsi que la réalisation des travaux de sécurisation nécessaires
 - . que les investissements du syndicat seront principalement financés par les participations communales, la redevance, l'emprunt et les subventions
 - . que les équipements de production et de transit existants seront transférés ainsi que les charges financières correspondantes
 - . que le syndicat est formé pour une durée illimitée
 - . que le siège du syndicat est fixé à Toul-13, rue de Rigny
- d'approuver les statuts du Syndicat tels que présentés

- **OBJET** -

CONVENTION du CENTRE de GESTION 54 - DEFIBRILLATEUR

.....

N° 27/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes afin de bénéficier de la meilleure offre pour l'acquisition d'un défibrillateur à installer à proximité du gymnase ROBINOT et d'obtenir les formations adéquates
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

- **OBJET** -

DECISIONS du MAIRE par DELEGATION-INDEMNISATIONS d'ASSURANCES

.....

N° 28/2011

Objet de la décision	Nature du sinistre	Assurance	Montant de l'indemnisation
Indemnisation de sinistres	Choc de véhicule contre une borne incendie	SMACL	2 811.00 €
Indemnisation de sinistres	Vitre latérale du véhicule Unimog lors des opérations de salage	SMACL	206.33 €
Indemnisation de sinistres	Bris de vitre au gymnase	SMACL	1 345.05 €
Indemnisation de sinistres	Dégradation sur ordinateur portable services techniques sinistre du 08/07/2010	SMACL	166.24 €

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions ci-avant indiquées, prises par le Maire ou son représentant, ainsi que des décisions relatives aux autres délégations permanentes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire invite les conseillers qui le souhaitent à s'exprimer :

. M. DOMINIAK : des nouveaux PAV doivent être installés rue du Lieutenant Elhé. Il demande des précisions sur l'emplacement exact. M KNAPEK précise que, pour l'instant, l'emplacement n'est pas défini.

. MME VALENTIN demande que la signalisation horizontale sur la voirie soit réalisée dans les meilleurs délais. Elle préconise que l'eau de la source de Grandménil soit utilisée. M KNAPEK précise que cette eau pourra être utilisée pour l'arrosage. Un devis à cet effet est demandé à VEOLIA.

Le Maire,

R. SILLAIRE